



MAIRIE DE CAMPAN

HAUTES-PYRÉNÉES

E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2021
(Date de convocation : 2 décembre 2021)

Délibération n° 20211209-07

Conseillers en exercice	: 15
Nombre de présents	: 9
Nombre de votants	: 14
Pour	: 14
Contre	: 0
Abstention	: 0

Le neuf décembre deux mille vingt et un à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

Étaient présents : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, M. Etienne Lay, Mme Dominique Borgella-Adjudant, Mme Brigitte Bascaules, Mme Aurore Ville, M. Benjamin Soucaze-Soudat, Mme Sarah Laguerre, Mme Viviane Torné et M. Jean-François Rabaud, formant l'unanimité des membres en exercice

Étaient absents : M. Thibaut Maurin (procuration donnée à Mme Catherine Pécondon-Montgaillard), M. Sylvain Saligot (procuration donnée à M. Alexandre Pujo-Menjouet), Mme Mélissa Pujo-Menjouet (procuration donnée à M. Alexandre Pujo-Menjouet), M. Thierry Ribeiro (procuration donnée à Mme Sarah Laguerre), Mme Charlotte Foubert (procuration donnée à Mme Aurore Ville)

Secrétaire de séance : Mme Viviane Torné

OBJET : Décision modificative dans le cadre de la dissolution du budget annexe transport
Décision modificative budgétaire n° 2021/01

Dans le cadre de la dissolution du budget transport, il convient de prendre une décision modificative pour la reprise des résultats de fonctionnement et d'investissement au budget principal :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le budget annexe transport de la commune de Campan de l'exercice 2021 ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver cette décision modificative comme suit :

- Reprise de l'excédent d'investissement au 001 : 27 634,92 €
- Reprise de l'excédent de fonctionnement au 002 : 31 113,35 €

ÉTAT JUSTIFIANT L'INTÉGRATION DU BILAN DE CLÔTURE DANS LE BUDGET CIBLE

	Nomen	Code Budget
Budget Cible	M14	21800

	Nomen	Code Budget
Budget(s) Source(s)	M43	29900

Dissolution Juridique :	01/09/21
Dissolution Comptable :	
Arrêté préfectoral du :	

Balance de sortie				Résultats cumulés		
BC29900 résultats de clôture 2021		BC21800 Résultats de clôture 2020		A reprendre par décision modificative au sur le BC21800		
Section	Montant	Section	Montant	Section	Montant	Reprise sur 2021
SI	27 634,92 €	SI	496 971,42 €	SI	27 634,92 €	Ligne 001
SF	31 113,35 €	SF	1 228 057,40 €	SF	31 113,35 €	Ligne 002

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide,

Article unique : d'approuver cette décision dans le cadre de la dissolution du budget annexe transport comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

Date d'affichage :

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Alexandre PUJO-MENJOUET

